



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement

Affaire suivie par : Hélène Marquis

Annick Chifflet

Tel : 04 56 59 42 52 / 42 26

04 56 59 42 14

Fax : 04 56 59 42 49

Courriel : [helene.marquis@isere.gouv.fr](mailto:helene.marquis@isere.gouv.fr)

[ddt-se-org-enquetespubliques@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-org-enquetespubliques@isere.gouv.fr)

Grenoble, le 28 mars 2018

Réf. : 38-2018-00178

Le Préfet  
à  
Destinataires in fine

Objet : Ouverture d'une enquête publique relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Drac et de la Romanche révisé.

Territoires : Départements de l'Isère, la Savoie et les Hautes-Alpes (117 communes)

Pétitionnaire : CLE du Drac et de la Romanche

Mesdames et Messieurs les Maires,

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Drac et de la Romanche doit faire l'objet d'une révision pour être mis en conformité avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et mis en compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Plan de Gestion des Inondations du bassin Rhône-Méditerranée.

Dans ce cadre, une demande d'ouverture d'une enquête publique a été déposée par la Présidente de la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère le 15 février 2018.

Je vous adresse, sous ce pli, copie de l'arrêté prononçant l'ouverture d'enquête publique du 30 avril au 31 mai 2018 - 17h50, en application des articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants du Code de l'environnement.

Les communes concernées sont listées en annexe 1 de cet arrêté.

Conformément au Code de l'environnement et considérant le périmètre étendu de cette enquête publique l'ensemble des pièces du dossier et le registre d'enquête publique sont tenus à la disposition du public dans les mairies de le Bourg d'Oisans, Clelles, Corps, Echirolles, Grenoble, Mens, Monestier de Clermont, La Mure, Valbonnais, Vif (siège de l'enquête) et Vizille pour l'Isère, St Colomban des Villards pour la Savoie et La Grave pour les Hautes-Alpes.

Je joins également un avis annonçant l'enquête et vous demande de l'afficher quinze jours au moins avant l'ouverture de celle-ci sur **les panneaux d'informations et tout autre support que vous jugerez opportun** (soit le **13 avril 2018** au plus tard), et pendant toute sa durée.

Le respect de cet affichage est essentiel pour garantir le bon déroulement de la procédure. Il doit rester en place tout le temps de la durée de l'enquête et être renouvelé si besoin.

Le certificat d'affichage de l'observation de cette formalité joint à ce courrier, sera à me renvoyer, à **l'issue du délai d'affichage** ci-dessus prescrit.

En plus de cet affichage réglementaire qui vous incombe, la commission d'enquête a demandé à la CLE du Drac et de la Romanche de vous faire parvenir par voie postale une affiche jaune au format A2 d'avis d'ouverture d'enquête publique (format réglementaire qui incombe au porteur de projet). Il vous appartiendra également de l'afficher à l'extérieur de façon la plus visible possible. Vous devrez lui retourner **dès affichage** le certificat attestant de cet affichage qu'il aura joint à son courrier.

J'ajoute, en outre, que l'enquête sera annoncée par mes soins, dans les 15 jours précédant son ouverture et rappelée dans les 8 premiers jours de sa durée, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements de l'Isère, de la Savoie et Hautes-Alpes.

Enfin, dans la mesure de vos possibilités, pour permettre un accès internet au dossier par le public, vous pouvez mettre à disposition un poste informatique où le dossier sera également consultable sur le site internet suivant : <http://drac-romanche-sage.com>

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice Départementale des Territoires  
La Chef du Service Environnement

Pour la Chef de Service Environnement  
L'Adjointe au Chef de Service

Hélène MARQUIS

Clémentine Bligny

**PJ** : un arrêté préfectoral d'ouverture d'une enquête publique  
un avis d'ouverture d'une enquête publique  
un certificat d'affichage

**Destinataires** :

Voir l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral